

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 038-213801004-20251216-DEL_20251216_01-DE



Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le 16 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Stéphanie MENGOLLI, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Audrey MARRON, Amina GHAFIR

Ont donné procuration : M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT
Mme Florence FAÏS à Mme Audrey BUISSON

Excusée : Martine PUGLISI

Secrétaire de séance : M. Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	12 Décembre 2025	12 Décembre 2025	22 Décembre 2025

1-Motion de soutien contre la fermeture de l'usine Teisseire

Le Maire alerte les membres du conseil municipal sur la fermeture de l'usine Teisseire de Crolles.

L'usine Teisseire constitue depuis 1971 un site industriel majeur du territoire, porteur d'emplois stables et d'une identité économique forte.

L'annonce du plan social économique, faite le 16 octobre, a provoqué un véritable séisme en condamnant 305 ans d'histoire industrielle française, un savoir-faire unique et un lien profond avec le territoire.

Confrontée à une situation économique et financière jugée extrêmement difficile par la direction de l'entreprise, et en l'absence de perspective d'amélioration, Teisseire a présenté aux représentants du personnel un "projet de réorganisation global de ses activités » incluant la cessation des activités industrielles sur le site de Crolles et l'externalisation de son équipe commerciale.

Cette fermeture annoncée du site représente la suppression de 205 postes sur 318 existants ce qui met en péril des centaines de salariés avec leurs familles et d'emplois indirects, touchant durablement le bassin de vie et l'équilibre économique local.

L'entreprise justifie sa décision par "une forte baisse des ventes et des parts de marché au cours des dernières années". Toutefois, il est important de rappeler que les sirops Teisseire, qui trouvent leurs origines dans les Alpes à la fin du 18e siècle, ont été rachetés par le fabricant britannique de boissons non alcoolisées Britvic en 2010, lui-même passé dans le giron du brasseur danois Carlsberg en 2024. Au regard de ces changements de propriétaires, les décisions relèveraient plutôt d'un pilotage stratégique financier. En effet, les salariés, par la voix de leurs représentants, dénoncent un "assèchement" organisé de la trésorerie du site et une baisse volontaire des commandes en raison de la sous-traitance vers l'usine Slaur-Sardet en Normandie. Le Plan de sauvegarde de l'emploi en cours d'examen ne contiendrait aucun élément économique justifiant la fermeture. Ils affirment que Teisseire a versé 121,5 millions d'euros au groupe en 2024 et que l'entreprise affichait encore 3,4 millions d'euros de résultat d'exploitation. Il s'agirait donc d'une "opération spéculative".

Ainsi, cette décision intervient malgré la compétence reconnue des équipes, la qualité de la production et l'ancrage historique de Teisseire dans la région.

La fermeture de cette usine représente une attaque directe contre les travailleurs. Après des années de loyaux services, les employés sont aujourd'hui abandonnés par une direction déconnectée de la réalité sociale et de l'économie locale. Ce plan social n'aurait d'autre finalité que la rentabilité à court terme, sans tenir compte des vies humaines.

Les délocalisations ont toujours été une méthode cynique pour maximiser les profits des grandes entreprises, tout en sacrifiant l'emploi et les conditions de vie des populations locales. Derrière cette fermeture, il y a une volonté claire de concentrer les ressources là où elles génèrent de plus grands bénéfices, sans souci de l'impact humain.

Le Maire rappelle que la transition économique actuelle ne peut se faire au détriment des travailleurs, ni sans une véritable stratégie industrielle permettant le maintien d'emplois de proximité.

Il indique que le maintien du savoir-faire local est une priorité et que la réindustrialisation est un impératif d'où la nécessité de ne pas laisser partir de notre territoire des entreprises telles que Teisseire.

Ainsi, la commune du Cheylas souhaite exprimer son plein soutien aux salariés de l'entreprise Teisseire et appelle au maintien du site de Crolles.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Adopte** la motion de soutien contre le projet de fermeture du site de production Teisseire à Crolles.

Décision : Adoptée à l'unanimité



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE CHEYLAS' at the top, '38570 (Isère)' at the bottom, and a central emblem featuring a horse and a star.